



Direction des Services de Mobilité
Service Activateur des Changements de
Mobilités

Décision n°2023-758

Objet : Aides à l'acquisition de vélos pour les professionnels et les particuliers sous conditions de ressources – Règlements et formulaires de demandes

Réf. : 7.5.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-03 du 26 février 2016 approuvant le dispositif relatif à l'aide à l'achat de vélos pour les professionnels et autorisant la Présidente ou le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la ladite délibération,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.1 a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour attribuer des aides ou subventions, dans le cadre du dispositif relatif à l'aide à l'achat de vélos pour les professionnels, selon les modalités et dans les conditions définies par la délibération n°2016 – 03,

Vu la délibération n°2022-87 du 30 juin 2022 approuvant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos sous conditions de ressources, autorisant la Présidente ou le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et déléguant à la Présidente ou au Vice-Président délégué l'attribution des aides correspondantes,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que Nantes Métropole a mis en place des dispositifs d'aide à l'acquisition de vélos pour les particuliers sous conditions de ressources, ainsi que pour les professionnels,

Considérant qu'il convient, dans le cadre de la simplification des démarches pour les bénéficiaires des aides à l'achat de vélos pour les professionnels, de remplacer la signature d'une convention par l'approbation d'un règlement concomitamment au dépôt de la demande d'aide,

Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'accompagnement des publics les plus fragiles, d'agréer les professionnels du cycle qui recevront les avances du Crédit municipal de Nantes en anticipation du versement effectif de l'aide aux bénéficiaires,

Décide

Article 1. D'approuver les règlements d'octroi des aides à l'acquisition de vélo tant pour les particuliers sous conditions de ressources (annexe 1) que pour les professionnels (annexe 2), ainsi que le règlement d'usage de l'agrément « Partenaire Vélo de Nantes Métropole » (annexe 3)

Article 2. D'approuver les formulaires de demandes d'aides tant pour les particuliers sous conditions de ressources (annexe 4) que pour les professionnels (annexe 5)

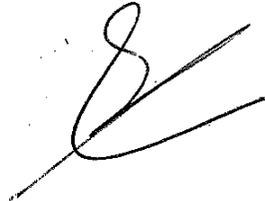
Article 3. La présente décision est sans incidence financière pour Nantes Métropole

Article 4. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **1.2 JUL. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Nicolas MARTIN



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230712-2023_758DEC-AU
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023